



INSERTION- 1

DE CULTIVATEURS AU ‘SYSTÈME JATROPHA’

DANS LE CANTON DAWLOTU TUTU

**SUR DES TERRAINS DÉBOISÉS MAIS NON ENCORE CULTIVÉS
SOUS LA FORMULE DE PRODUCTION
60% JATROPHA & 40% PRODUITS VIVRIERS**

Proposition faite par GuKam si -- adoptée pour le compte de Tomoka
par le Comité Villageois de Développement pour le Projet (CVD-P)
Kpékpéta le 16 octobre 2010
GuKam document 30.20.522

***THIS DOCUMENT IS ONLY AVAILABLE IN FRENCH
SORRY***

SITE DU PROJET

Dans la Zone de Kpékpéta dans le Canton de Dawlotu-Tutu (Préfecture de Kpélé – Région des Plateaux)
Chef du Village de Kpékpéta: Togbui Komi Robert DZETO
Président du Comité Villageois de Développement pour le Projet (CVD-P): M LADZRO Kossi Afeleté
Présidente des Groupements de Femmes: Mme KPINTI Pitawissiwe

GuKam S.I. en formation

Directeurs: M.Kodzo GU-KONU & M.Kodzo Agbémaduvo AMÉGADZÉ
Visites : Maison 394, Rue Anima -- 146 SJO -- St Joseph, Lomé
Courrier : 03 BP 30589 - Lomé
Téléphone: +228.989 7887
Email : gukamsi@gmail.com

Communauté de Dawlotu-Tutu

Chef du Canton: Togbui A.K. KOWOU-AKUAGBI III

TABLE DE MATIÈRES

INTRODUCTION

1 RÉSUMÉ DU PROJET

- 1.1 Nom et partenaires de ce Projet
- 1.2 Organisation
- 1.3 Introduction d'une variation du 'Système Jatropha' adaptée au Canton
- 1.4 Adaptation aux circonstances socio-économiques du Canton
- 1.5 Objectifs économiques 2012 - 2015
- 1.6 Développement *durable* assuré

2 CHOIX DES SURFACES DE TERRE DÉBOISÉES MAIS NON ENCORE CULTIVÉES

- 2.1 Inspecter pour juger la faisabilité
- 2.2 Implications de 'nouvelles colonies de populations'

3 CRITÈRES DE SELECTION DES CANDIDATS

- 3.1 Les critères pour les *nouveaux* cultivateurs / cultivatrices qui obtiendront 5 hectares de terre non encore cultivé
- 3.2 Les critères pour les participants à la campagne 'Planter des Haies de Jatropha autour de vos fermes'
- 3.3 Avertissement / exclusion
- 3.4 Les critères pour les travailleurs salariés

4 LES CONTRATS: CLAUSES ET SUPERVISION

5 FINANCEMENT

6 PLANNING DE LA REALISATION DES 'INSERTIONS'

- 6.1 Rythme des insertions selon le Scénario 4
- 6.2 Planning

7 PROGRAMME HAIE

ATTACHEMENTS

TOUS LES DOCUMENTS MENTIONNÉS PEUVENT ETRE CONSULTÉS AILLEURS SUR NOTRE SITE

- 1. Noms des membres du CVD-P attaché au Projet
- 2. Organigramme du Projet 'Développement rural durable à travers l'introduction d'une variation du Système Jatropha dans le Canton de Dawlotu Tutu'
- 3. Carte indicative 003 : Vue d'ensemble de l'occupation du terrain à Avégamé (mise à jour 25-06-2010)
- 4. Scénario 4 - Tableau 2: Insertion de petits cultivateurs (Jatropha, monoculture & cultures associées)
- 5. Scénario 4 -Tableau 9 : Loyer à payer par les petits cultivateurs à la Caisse Sociale du CVD-P : Chiffres à négocier

INTRODUCTION

Après les multiples séances de travail que nous avons eues à différents niveaux de la communauté de Dawlotu Tutu – Chef Canton & Notables, Chef de Kpékpéta & Notables, C.V.D & Responsables de groupes de femmes à Tutu et à Kpékpéta, nous en venons au présent document qui est le fruit de la synthèse de nos discussions. **Le présent Programme d'Insertion est encore à l'étape de document de travail. Il connaîtra plus d'amélioration.** Nous aurons un document définitif après avoir pris en compte les commentaires que les différents groupes d'intérêt auront à faire.

Ce Programme d'insertion de cultivateurs dans le Système Jatropha se présente comme un vrai **Moteur de Développement Rural Intégré et Durable**. A ce titre, non seulement il permet aux participants de faire plus de revenus qu'avant, mieux encore, il permet de réunir tout ce dont la communauté a besoin pour améliorer et assurer son propre BIEN-ETRE. Autrement dit, le plus important n'est pas uniquement de permettre aux participants du Système Jatropha d'augmenter leurs revenus sur le champ, mais aussi de pouvoir leur assurer, une vie confortable.

En Moteur de Développement, **le Programme couvre au moins 5 domaines**, qui sont : *l'agriculture, les agro-industries, la vente/commerce de produits issus des agro-industries, le social, et l'environnement.*

- A- **Sur le plan agriculture**, il a deux grands domaines qui sont la culture de Jatropha & la culture de produits vivriers. Alors que la culture de produits vivriers permet aux Participants d'atteindre leurs propres sécurités alimentaires, et en même temps obtenir des revenus après la vente du surplus de leurs produits vivriers, le Jatropha dont la culture sera certainement moins pénible pour les participants, leur permet de faire de revenus supplémentaires. Au delà de son caractère d'apport en revenus, le Jatropha a le privilège d'être à un endroit stratégique dans le développement de tout le canton. Aux moins 700 – 800 nouveaux emplois seront créés dans le secteur de la 'production agricole'.
- B- **Sur le plan Agro-industries**, c'est de nouveaux (100 à 150) emplois qui vont être créés et surtout en direction des femmes, qui vont se spécialiser par exemple dans la production de savons, de briquettes etc.
- C- **Sur le plan Commerce/Vente** de produits agro-industriels et huile de Jatropha (carburant), encore les femmes du canton seront à plein emploi. On compte sur un minimum de 150 nouveaux emplois, et sur un nouveau système de distribution de carburant pour les véhicules à moteurs diesel.
- D- **Sur le plan social**, c'est tout un développement intégré du canton, allant vers le bien-être de ses fils et filles, qui sera mis en branle. Ceci se matérialisera par la construction de points d'eau potable, de latrines, de centres de soins médicaux de base, d'écoles, de centres de formation sur de bonnes pratiques agricoles, toutes sortes de formation pour des femmes (soins pour des enfants, nutrition, hygiène), loisirs et sport pour les jeunes, l'entretien des pistes desservant le canton, la production d'énergie propre, et la participation à la préservation du trésor principal du canton : son environnement.
- E- Sur le plan de l'environnement, ce programme diminue la pollution (CO2) de deux façons : En premier lieu, les nouveaux arbres de Jatropha qui seront plantés vont participer à assainir l'environnement, par leur capacité d'absorption du CO2; En second lieu, la conservation des arbres de grande valeur – en mettant fin à leur destruction pour raison de production de charbon - va aussi contribuer à protéger l'environnement.
L'huile de Jatropha et les briquettes, qui seront moins chères, moins polluantes et plus saines, vont remplacer le charbon qui est une grande source de déforestation.

Le présent document traite uniquement UN ASPECT du Programme Agriculture du Projet : L'Insertion de Petits Cultivateurs (ce qui est la première Phase du Projet). Au fur à mesure que nous testerons nos idées sur le terrain, et incorporerons les commentaires des acteurs, nous apporterons des améliorations à ce document.

1 RÉSUMÉ DU PROJET

1.1 Nom et Partenaires de ce Projet

Le nom du projet est : 'Introduction et Gestion d'une variété du Système Jatropha comme *moteur* de Développement rural durable dans le Canton Dawlotu Tutu' en abréviation 'JATRO'

Les Partenaires de ce Projet - à travers un Acte d'Engagement signé le 25 octobre 2009- se sont engagés à coopérer pour le développement durable du Canton de Dawlotu Tutu. Pour toutes les concrétisations des Plans au sein de la Population du Canton, les Partenaires sont:

* **La Communauté du Canton de Dawlotu Tutu (regroupée en Organisation non gouvernementale au non de 'Tomoka')**

représentée par le Chef de Kpékpéta, la Zone dans laquelle le Projet est situé. Il est assisté par un Comité Villageois de Développement uniquement formé pour le présent Projet, (CVD-P). Cette structure prend ses décisions finales après concertation et approbation du Chef Canton.

***La Société 'GuKam s.i. en formation'**

est représentée par son Directeur Exécutif ou copropriétaire, assisté par le personnel administratif de la dite Société. Toutes les décisions finales sont prises et signées par le deux Directeurs de la Société.

1.2 Organisation

Voir l'Organigramme (Attachement 2 / ailleurs sur notre site).

Le travail d'exécution du Programme d'insertion est sous la **responsabilité** du Chef de Kpékpéta, Togbui Komi Robert Dzéto. Ce dernier approuve toutes les décisions du Comité Exécutif du CVD-P, avant leur mise en œuvre. Le CVD-P est formé uniquement pour pour accompagner la mise en œuvre et la gestion du Projet Jatropa. Il est donc différent des Comités Villageois de Développement (C.V.D) installés par les villages du Canton. En plus, la composition du CVD-P va changer durant les Phases prochaines du Projet. Ce dernier ayant une envergure cantonale - Acte d'Engagement signé par le Chef Canton – nous avons jugé approprié de composer le CVD-P, en sélectionnant des membres des C.V.D déjà existants à Kpékpéta, village d'exécution du Projet, et à Tutu, siège du Chef Canton. Ainsi, les deux autorités villageoises qui ont engagé leurs responsabilités – en signant l'Acte d'Engagement – pour une réalisation effective du Projet, pourront effectivement suivre de près et approuver les décisions finales du CVD-P, avant leur mise en œuvre.

Le CVD-P mis en place pour la Phase 1^{ère} du Projet, est **composé** de 9 personnes avec 5 venant de Kpékpéta, dont 1 femme et 3 venant de Tutu, dont 1 femme. Ce groupe a pour **tâches principales** de :

- 1- préparer les détails et procédures de l'insertion avec GuKam
- 2- proposer les textes définitifs aux Chefs pour leur approbation finale
- 3- exécuter le Programme d'insertion au Système Jatropa, sous la direction du Chef Dzéto.
- 4- faire aboutir les demandes de financement en concertation et en coopération avec GuKam
- 5- engager des employés pour un Bureau du Projet et formuler les grandes lignes de leurs tâches: ce travail se fera avec l'assistance de GuKam. Le Bureau démarre ses activités avec des postes suivants en vue : Manager, Secrétaire/Comptable, Chefs Programmes, Assistant Social / Animateur (Community Worker) etc. Ils travailleront à plein temps. En plus, il y aura un agronome à mi temps. Ce staff assistera le CVD-P à atteindre ses objectifs

1.3 Introduction d'une variation du 'Système Jatropa' adaptée aux Canton

Le Projet se concentre sur deux axes – en préservant l'environnement: la production agricole du Jatropa curcas afin d'extraire l'huile contenue dans ses graines. Cette huile va servir de biocarburant et d'ingrédient pour la production sur le plan local, de plusieurs types de produits comme le savon de luxe, la paraffine et l'engrais. Qui plus est, le Projet va entamer la production de produits vivriers destinés pour le marché national et utilisés aussi comme ingrédients pour une nouvelle agro-industrie sur place. Cette dernière va produire des aliments enrichis, à cuisson facile et instantanée, comme des farines pour bébé/enfant, des flocons de maïs, et d'autres produits vivriers qui rentrent dans l'alimentation locale et nationale.

Les nouveaux espaces consacrés à l'agriculture seront dans la première phase de 1000 hectares de terrain qui ne sont pas encore cultivés. 60% de cet espace sont réservés pour la culture de Jatropa, et 40% pour des produits vivriers. Plus tard, on peut agrandir les deux types de culture, parce qu'il y a de la terre disponible. Aucun fermier n'a le droit de diminuer sa production de produits vivriers au profit de celle de Jatropa qui est considérée comme une culture de rente. A la rigueur, le Jatropa pourrait prendre la place du coton qui est aussi une culture de rente.

En plus, tous les fermiers du Canton seront invités à participer au Programme Haie (voir le chapitre 7).

EN BREF : Notre variation du Système Jatropa appelée 'Aliments & Bioénergie' garantit de meilleures semences de Jatropa, de meilleurs pratiques agronomiques, un accroissement en produits vivriers, une introduction de la culture de Jatropa, une production d'huile de Jatropa, des agro-industries basées sur les deux types de production agricoles et une préservation de notre environnement.

1.4 Adaptation aux circonstances socio-économiques du Canton

Les aspects qui suivent, montrent une approche appropriée :

1) SEMENCE & METHODES AGRONOMIQUES

Dans un premier temps, les fermiers produiront leurs produits vivriers en suivant leurs propres pratiques traditionnelles. Et graduellement, nous introduirons des pratiques agronomiques plus modernes, afin d'augmenter la production de produits vivriers à l'hectare.

Le développement de semences sélectionnées de Jatropa & les meilleurs pratiques agronomiques ont déjà commencé sur la Plantation Pilote de GuKam à Avégamé. Toute une série de facteurs – comme altitude, espacement entre des plantes de Jatropa, entretien, les espacements entre les plantes de Jatropa en culture associée, des produits vivriers, ébranchage, engrais biologique, pluviométrie et bien d'autres encore – ont une influence décisive sur le rendement. La Plantation Pilote va nous permettre d'obtenir les bonnes semences et les meilleures pratiques adaptées aux circonstances du Canton! **La rapidité des Insertions de petits cultivateurs** dépend de ces deux facteurs (et aussi, de la disponibilité des finances).

2) SURFACE PAR CULTIVATEUR

GuKam va créer pour son propre compte, une nouvelle plantation de 500 hectares. Une autre surface de 500 hectares de terrain déboisée mais non encore mise en exploitation est réservée pour des 'petits cultivateurs' comme c'est aussi le cas au Mali. Les nouveaux cultivateurs obtiendront 5 hectares par famille : 3 pour Jatropha et 2 pour des produits vivriers.

On estime que chaque famille peut fournir 2,5 - 3 travailleurs à plein temps (de sexe masculin et/ou féminin).

L'organisation du travail pour une surface de 5 ha n'est pas trop compliquée.

Les investissements à faire pour une telle surface semblent être dans les limites de micro finance. Il faut envisager différents types de frais comme : infrastructures (pistes, eau, sanitaire), logement, planification et lotissement, surveillance et accompagnement des nouveaux fermiers sur leurs fermes, semence et pesticides, soutien d'un agronome etc.

3) CHOIX DES PRODUITS A CULTIVER

La culture de Jatropha est une innovation pour les fermiers. Mais la plantation pilote de GuKam à Avégamé a déjà commencé par développer des protocoles sur le plan agricole et des semences sélectionnées qui répondent au critère de l'altitude, et autres encore dans le canton. Avec ce bagage, les groupes de nouveaux cultivateurs peuvent facilement apprendre à planter et à entretenir leurs champs de Jatropha et leurs champs de produits vivriers.

Concernant les produits vivriers (sur une surface de 2 hectares par cultivateur) la situation est encore plus facile : Les paysans qui vont intégrer le Programme, et n'ont pas à délaisser les cultures qu'ils ont l'habitude de faire. Au contraire. Le seul changement à opérer c'est que le manioc, et dans une certaine mesure le mil, ne peuvent pas être utilisés en culture associée, parce qu'ils sont porteurs de maladies pouvant affecter la Jatropha. La seule innovation que nous introduirons dans le milieu, portera sur nos formules de monoculture & cultures associées.

4) ACCOMPAGNEMENT SOCIAL & PROFESSIONNEL

Le projet prévoit une assistance permanente à l'endroit des nouveaux cultivateurs, sous formes de financement, de création de leur ferme, de culture de Jatropha & produits vivriers, de l'organisation du transport des récoltes et de la garantie minimum de prix pour les récoltes. En plus, le Projet prévoit au niveau de tout le canton – en coopération avec les autres Comités Villageois de Développement (CVD), les Autorités nationales, et de toutes sortes de donateurs (approchés entre autres par le biais du Site Internet du Projet) – une aide importante pour la construction et l'amélioration des infrastructures telles que l'eau potable, le sanitaire, l'éducation et la santé dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le Développement et des Programmes du Gouvernement.

1.5 Objectifs économiques du Projet durant les années 2012 - 2015

Le Projet veut réaliser – dans sa première phase de 2012 – 2015 (et sur une surface de 1000 hectares) les objectifs suivants :

- 1 Arriver à dégager et adopter avant la fin de 2012, les meilleures méthodes agricoles adaptées au Canton
- 2 Production de semences sectionnées de Jatropha (assurant de meilleurs rendements en graines par hectare) en quantités suffisantes pour les nouvelles plantations qui sont prévues dans le Scénario 4 pour la période 2012 -2015
- 3 Création de 100 nouvelles fermes qui participent au Projet – avec une surface de 500 ha avant la fin de 2015, offrant des emplois à un minimum de 250 – 350 nouveaux cultivateurs / cultivatrices
- 4 Création d'une plantation de 500 – 550 hectares gérée par GuKam elle même avant la fin de 2015, offrant des emplois à un minimum de 350 employés.
- 5 Augmentation des revenus pour au moins 300 fermiers existants, dans le cadre du Programme 'Planter des Haies au tour de vos fermes' de 3 – 5 hectares qui sont en culture. Pour la clôture d'une ferme de 3 hectares, il faut une haie de 800 mètres de Jatropha, qui peut donner au moins une récolte de (800 x 2,5 kg) 2000 kilos de graines Jatropha par an avec très peu de travail d'entretien. En prenant le contexte du Mali et de la Tanzanie en 2009, cette récolte de graines de haies de Jatropha donnera au paysan, un revenu supplémentaire de (2000 x F CFA 70) F CFA 140.000.
- 6 Création de petites Agro-industries & Activités de vente liées au rythme de la production agricole: Presses, Ateliers de production de Savon, vente d'huile de Jatropha (pour remplacer les produits pétrochimiques), Ateliers de production de farines pour enfants et autres aliments, et la production & vente de briquettes (basées sur les tourteaux, étant les résidus du pressing des graines Jatropha). Toutes ces activités seront accompagnées par un petit Bureau administratif qui va offrir des emplois à un niveau élevé (comptables, administration). La réalisation de ce projet nous amènera à créer en notre sein, notre propre secteur de transport. Le nombre de nouveaux emplois – surtout pour les femmes et cadres – qui seront créés ne peut pas encore être chiffré.
- 7 Facilitation de vente des 'droits d'émission CO2' sur le marché international par le gouvernement national du fait que le Projet contribue énormément à la réduction du taux d'émission du CO2 et la préservation de l'environnement.
- 8 Contribuer à la situation financière des préfectures concernées et du pays, en assurant plusieurs avantages macro-économiques tels que le remplacement graduel des importations pétrochimiques et des revenus supplémentaire pour l'Etat, la préfecture et le canton sous formes d'impôts et charges sur les activités commerciales dans le Canton.
- 9 La Baisse de prix d'énergie (cuisson, lumière, carburant) pour les consommateurs (sans diminuer les revenus de l'état)

EN BREF :

Le Projet va accroître énormément des activités économiques dans le canton. Il va augmenter considérablement les revenus des individus et ceux de la Caisse de la Communauté. Il va apporter une valeur ajoutée sur place dans le canton, sous forme de *croissance dans les activités agricoles*, et de *production de nouveaux éléments* comme l'huile, le savon, les briquettes, et de *nouveaux services* comme le transport et la distribution d'huile et d'autres produits. Et tout ceci concourt à l'accélération de l'amélioration des infrastructures comme routes, sanitaire, santé, eau potable. En fin de compte, le Projet réalise dans le canton, un vrai développement rural et durable!

1.6 Développement durable assuré

Notre variété de Système Jatropha appelée 'Aliments & Bioénergie' couvre aux moins les 4 aspects principaux du développement rural durable en Afrique:

1. L'autonomisation des femmes – surtout par la voie d'auto organisation pour la production et la vente d'huile, de briquettes et de savon local (Pour ce dernier, GuKam/Tomoka prévoit la production et la vente pour des marchés au Togo, dans la Région et ailleurs) En plus, en devenant cosignataires des Contrats de Location pour les fermes pendant la phase des insertions des petits cultivateurs, les rôles et les positions juridiques des femmes deviendront plus visibles

2. La réduction de la pauvreté – par la création de revenus supplémentaires : à travers le renforcement systématiques des champs de produits vivriers, la culture et vente de graines de Jatropha, la création d'emplois sur 'la grande plantation de GuKam' et sur les champs des petits planteurs, les ateliers semi artisanal et les petites unités agroindustrielles comme les presses à huile, et les plateformes multifonctionnelles comme le cas au Mali, où un moteur à huile de Jatropha produit l'énergie pour la presse, pour le moulin et pour d'autres machines encore.

3. Le contrôle de l'érosion - surtout par la plantation de haies, par les campagnes de sensibilisation contre la déforestation, et par le reboisement (arbres Jatropha et autres). Ce faisant, la préservation des terres cultivables est aussi assurée. En plus, les plantes de Jatropha améliorent la qualité des sols (porosité, minéraux) et protègent les récoltes de produits vivriers contre des pestes. Et les haies autour des champs peuvent protéger contre les feux de brousse qui endommagent souvent notre environnement.

4. L'énergie renouvelable -- L'huile de Jatropha fournit l'énergie pour la cuisson, l'éclairage, les groupes électrogènes en milieu rural et du carburant à moindre coût pour les camions et les autres véhicules diesel. Son usage pollue beaucoup moins que les autres carburants. Dans sa totalité, le Système Jatropha baisse même les Emissions de CO2

2 CHOIX DES SURFACES DE TERRE NON-CULTIVÉES

2.1 Inspecter pour juger la faisabilité

Ce n'est pas tous les terrains qui sont appropriés au Projet. Les 1000 hectares dégagés pour le projet par Acte d'Engagement, ne doivent pas constituer nécessairement 'une surface en bloc'. Les terrains doivent être d'abord inspectés avec une série de critères en vue. Les plus importants sont :

- 1 la présence des routes et pistes praticable
- 2 les distances raisonnables entre les plantations et les villages (où se trouvent les écoles et d'autres services sociales)
- 3 la présence de l'eau (fleuves, rivières, lacs, étang, autres) -- surtout de l'eau potable proche des futures habitations
- 4 la présence de plaines ou collines
- 5 la présence de certains types de végétation
- 6 la présence des rochers et /ou autres obstructions
- 7 la présence d'arbres de valeur (Karité, Kapokier, bois dur de qualité pour construction ; et la présence de grands arbres participant à maintenir l'environnement en état sain)
- 8 la qualité du sol (minéraux, porosité)
- 9 la connaissance et pratiques agronomiques sur place -- c'est-à-dire : au sein de la population qui est prête à s'installer sur les nouvelles surfaces
- 10 la distance entre les plantations et les acheteurs (marchés et les intermédiaires comme GuKam) des futurs produits agricoles
- 11 le réservoir de l'emploi dans le Canton, et le prix de l'emploi : ce qui permet de faire des prévisions sûres
- 12 la coopération et l'aide fournies par les Autorités locales, régionales et nationales, et par le CVD-P
- 13 les prix : de location ou d'achat de terre, de l'emploi, des matériaux (exemple : ciment, paille, bambou)

Dans un premier temps, les prix de location de terre doivent être maintenus très bas, jusqu'à ce que le projet décolle. Voir les propositions dans l'attachement 5

- 14 la communication avec les employés futurs : langues de communication entre le Bureau, Managers, CVD-P, et cadres et planteurs (surtout le bureau du Projet avec son secrétaire, agronome, assistant social) L'emplacement du bureau du Projet doit être localisé à un endroit qui dispose de réseaux téléphoniques.
- 15 les aspects juridiques : droits fonciers, Squatters sur le terrain, doit-on s'attendre à des conflits avec ces squatters ?
- 16 éventuellement : impôts et autres taxes..... (Exonérations ou non ?)

2.2 Implications de 'nouvelles colonies de populations'

Les fermiers qui proviennent d'autres endroits du pays, pour intégrer le Programme, arrivent avec leurs enfants et autres membres de leur famille. Dans ce contexte, le Canton (CVD-P) doit leur créer toutes sortes d'infrastructures (l'eau, sanitaire, éducation, transport, etc.). Les distances entre leurs nouvelles maisons et les écoles, par exemple, doivent être raisonnables. En plus, les pistes à utiliser par camions qui vont transporter les récoltes, doivent être praticables. Un bon planning et financement approprié doivent être étudiés *avant* la prise des décisions finales sur les emplacements et groupements des nouvelles fermes.

3 CRITÈRES DE SELECTION DES CANDIDATS

3.1 Les critères pour les nouveaux cultivateurs / cultivatrices qui obtiennent 5 hectares de terre non cultivée

Vu que l'exploitation de chaque nouvelle ferme de 5 hectares nécessite plus ou moins 3 emplois, et qu'il est souhaitable de servir en premier lieu les gens vivant dans le Canton, nous devons préciser des critères évidents comme :

- 1 l'âge et la santé du Chef de la famille – de préférence entre 30 et 40 ans
- 2 la composition de leurs familles : nombre & âge des enfants et des femmes
- 3 le nombre de gens qui peuvent et veulent travailler sur la ferme
- 4 l'expérience dans la culture de produits vivriers
- 5 le niveau d'éducation
- 6 l'ethnie & le lieu de naissance, et liens de famille dans le Canton ou dans son environ.
- 7 la volonté de s'intégrer dans la société du Canton et de respecter les lois et les autorités sur place, en ce qui concerne les non originaires du Canton

3.2 Les critères pour les Participants à la campagne 'Planter des Haies Jatropha autour de vos fermes'

Ceci concerne uniquement des gens qui sont en mesure de collecter par eux-mêmes, les boutures et semences de Jatropha, durant les années 2011-2012. Ces planteurs 'indépendants' doivent comprendre qu'ils vont œuvrer pour créer des revenus *supplémentaires* qui ne doivent pas remplacer ceux issus d'habitude de leur production de produits vivriers

A partir de 2013, la plantation pilote de GuKam peut aussi fournir des semences sélectionnées pour ce programme. Ceci va assurer des récoltés encore plus rentables.

3.3 Avertissement / exclusion

GuKam n'achètera pas de récoltés de Jatropha qui ont été produits sur l'espace qui est d'habitude consacré aux champs de produits vivriers. La tendance à remplacer les champs de produits vivriers par ceux de produits bioénergétiques ne contribue pas à un développement de l'économie nationale. Au contraire. Cela va mettre sérieusement à mal la sécurité alimentaire et décourager les soutiens des Banques, Donateurs et Programmes nationaux.

3.4 Les critères pour les travailleurs salariés

Nous préciserons les critères plus tard. Mais d'ores et déjà, nous devons savoir ou résident nos futurs travailleurs salariés et les distances entre leur lieu de résidence et leurs futurs lieux de travail sur les plantations et agro-industries de Tomoka.

4 LES CONTRATS : CLAUSES ET SUPERVISION

Le CVD-P doit rédiger (en coopération avec GuKam), surveiller et faire respecter les clauses des Contrats.

Les Contrats entre le nouveau cultivateur et le CVD-P, sont signés d'une part : par le Chef de Kpékpéta et le Comité Exécutif du CVD-P, appuyé par une lettre d'autorisation du Chef Canton, et d'autre part : par le Fermier & son épouse ou ses épouses et par son témoin. GuKam co-signe en attestant qu'elle approuve les clauses du Contrat qui règlera entre autres :

- 1 La formule 60% Jatropha et 40 vivriers sur la surface de 5 hectares
- 2 La rotation des types de produits vivriers qui sont autorisés sur les champs de chaque plantation

- 3 Les pratiques agronomiques à respecter (prescrites par GuKam et introduites par un agronome)
- 4 Les ventes de graines de Jatropha et de produits vivriers par l'intermédiaire de GuKam (avec prix du marché comme minimum garanti)
- 5 L'obligation d'utiliser des semences de Jatropha, produites et prescrites par GuKam
- 6 La participation à des formations – en groupes
- 7 Le prix de location de terre (restera très bas dans un premier temps, avant d'augmenter avec l'évolution positive du Projet)
- 8 Les sanctions en cas du non respect des engagements pris: entre autres, exclusion du Contractant/Cultivateur en faute, de ses privilèges.
- 9 Arbitrage en cas d'un conflit

5 FINANCEMENT

Le CVD-P doit connaître les données qui vont lui permettre de pouvoir installer 100 *nouvelles* fermes, avec les infrastructures qui doivent les accompagner, et les préparations administratives et pratiques comme arpentage, groupements des fermes, planning des constructions / maisons, puits, transport des matériaux, rédaction des contrats, les sélections des candidats, etcetera.

En coopération avec GuKam, le CVD-P va chercher un créancier qui peut et veut donner des microcrédits aux nouveaux planteurs et au CVD-P (qui organise et crée plusieurs infrastructures). Cette structure doit aussi surveiller ou organiser les remboursements des prêts.

Le montant du microcrédit prévu pour 1 planteur est **F CFA 265. 000** (= E 404)¹ Cette aide doit aider le nouveau planteur à obtenir:

1	des semences de meilleur rendement, produites par GuKam (7,5kg de graines par plante, avec une durée de vie de 45-50 ans)	60.000
2	des semences de vivriers (maïs et haricot)	30.000
3	des pesticides	10.000
4	de l'accompagnement par des services de l'assistant social et de l'agronome	PM
5	la construction de concession familiale (maisons, cuisine, magasin)	60.000
6	la construction de latrine simples pour la famille (à partager avec des voisins)	20.000
7	la construction d'un puits (à partager avec des voisins)	20.000
8	des outils de travail	10.000
9	de l'aide permettant au planteur de se maintenir jusqu'à la période des premières ventes des récoltes	10.000
10	de l'aide pour l'arpentage, les déménagements et autres services pour la réalisation de son insertion	30.000
11	des infrastructures diverses (pistes et chemins) & divers imprévus	15.000
12	la location de terrain – 5 ha – la <i>première</i> année -- à payer à la Caisse Sociale du CVD-P. On commence avec F CFA 1000 par hectare net cultivé. Donc	<u>5.000</u>
		TOTAL 265.000

Les sommes concernant les postes de dépenses mentionnés aux points 5,8, et 9 (F CFA 90.000) vont être données en espèce à chaque fermier. Les sommes des autres postes de dépenses seront payées par le Bureau du Projet sous l'ordre du CVD-P.

Le remboursement de ces prêts de F CFA 270.000 doit être en harmonie avec les récoltes et revenus.

En ce qui concerne la durée de remboursement du prêt, GuKam estime en ce moment, une période de 4 à 5 ans et un intérêt de 7% par an.

6 PLANNING DE LA REALISATION DES <INSERTIONS>

6.1 Rythme des Insertions selon le Scénario 4

GuKam a développé plusieurs scénarios pour l'insertion des cultivateurs dans le Projet.

La rapidité de leurs insertions dépend surtout de :

- a. La disponibilité de meilleures semences (beaucoup de kilos par plante, de grosses graines et de pourcentage élevé en huile), adaptées aux conditions agronomiques (pluviométrie, altitude, sol, température) dans le Canton. La Plantation Pilote de GuKam a commencé son 'Programme de Tests & Expérimentation'

¹ MICROCREDIT:

Ce montant est pour une famille de 8,5 personnes (moyenne) avec 3 adultes; donc F CFS 31.176 (= E 48) par personne

- b. La disponibilité des Pratiques Agronomiques pour le Jatropha et les produits vivriers sous forme ‘monoculture’ et ‘culture associée’ adaptées aux circonstances agro-sociales (surtout la capacité de nos cultivateurs à pouvoir gérer leurs plantations, leurs pratiques, outils, et emplois disponibles) et aux circonstances agronomiques (voir le point a). La Plantation Pilote de GuKam a commencé son ‘Programme de Tests & Expérimentations’
- c. La disponibilité en soutien par agronome pour la formation des cultivateurs (Pratiques agronomiques appropriées), les procédures de la sélection des candidats (voir le Chapitre 3 ci-dessus), les Contrats, (voir le Chapitre 4 ci-dessus), la construction concrète des fermes, la surveillance et l’accompagnement des cultivateurs pendant 2 ans.
- d. La disponibilité des membres du CVD-P (assisté par un petit Bureau de Projet)
- e. La disponibilité des fonds : Surtout les microcrédits pour les cultivateurs (voir le chapitre 5 ci-dessus), et les fonds pour le Projet dans sa totalité (encore à déterminer)

Tableau 2 du Scénario 4 (en attachement 4) prévoit quatre **cohortes (groupes) des cultivateurs qui intègrent le Système Jatropha** :

- a. Cohorte 1 – 10 cultivateurs – en 2012 – besoin en semence Jatropha de qualité appropriée : 30ha x 2,5 kg = 75 kg
 - b. Cohorte 2 – 20 cultivateurs – en 2013 – besoin en semence Jatropha de qualité appropriée : 60ha x 2,5 kg = 150 kg
 - c. Cohorte 3 – 40 cultivateurs – en 2014 – besoin en semence Jatropha de qualité appropriée : 120ha x 2,5 kg = 300 kg
 - d. Cohorte 4 – 30 cultivateurs – en 2015 – besoin en semence Jatropha de qualité appropriée : 90ha x 2,5 kg = 225 kg
- TOTAL DE L’ESPACE CONSACRÉ AU JATROPHA : 500ha 750 kg

6.2 Planning

Un Planning détaillé va être élaboré. Il ne faut pas oublier :

- a. les procédures de sélection des candidats,
- b. les logistiques pour les déménagements, les achats des matériaux de construction, les infrastructures essentielles (comme l’eau potable, structures sanitaires),
- c. commentaire des experts et du consultant de GuKam,
- d. la création d’un Bureau de Projet,
- e. le recrutement d’un assistant social et d’un agronome
- f. le financement.

7 PROGRAMME DE HAIE DE JATROPHA

Un canton qui a adopté notre Système Jatropha, doit se différencier des autres cantons par l’étendue de ses haies de Jatropha. Et quiconque parcourt le canton doit pouvoir remarquer qu’il est vraiment dans la production modernisée et à grande échelle, du Jatropha & de produits vivriers.

A part les revenus que les haies plantées peuvent procurer à leurs propriétaires, le Canton dans sa totalité tire d’énormes avantages sur le plan écologique, social et économique etc. Le paragraphe 1.5 ci-dessus, présente brièvement le contenu de ce Programme et les objectifs attendus.

Pour le moment, GuKam expérimente sa plantation pilote. Elle ne dispose donc pas encore de semences sélectionnées à mettre à la disposition des planteurs. Si ces derniers accélèrent la mise en œuvre de champs de Jatropha à partir des semences non préconisées par GuKam, ils pourraient prendre un grand risque. Les rendements peuvent ne pas être à la hauteur de leurs espérances. Et dans ce cas, GuKam n’achètera de telles des récoltes – voir le paragraphe 3.3 ci-dessus.

S’engager à faire des haies ne constitue pratiquement pas de risque. C’est pourquoi le CVD-P. et GuKam vont encourager tous ceux qui veulent le faire maintenant, à condition qu’ils collectent eux-mêmes les graines et/ou les boutures qu’ils vont planter. Et GuKam de son côté va les assister, en leur donnant les instructions nécessaires, parce qu’elle maîtrise les techniques/pratiques agronomiques, surtout celles concernant la sélection des ‘plantes mères’ pouvant donner de bons rendements.

Le CVD-P introduira les planteurs de haie à GuKam. Leurs présences seront marquées sur les nouvelles cartes géographiques que le Gouvernement est en train d’élaborer, et qui seront publiées en octobre/novembre 2011.

ATTACHEMENTS

TOUS LES DOCUMENTS MENTIONNÉS PEUVENT ETRE CONSULTÉS AILLEURS SUR NOTRE SITE

- 1- Liste du nom des membres du CVD-P
- 2- Organigramme du Projet ‘Développement rural durable à travers l’introduction d’une variation du Système Jatropha dans le Canton de Dawlotu Tutu’
- 3- Carte indicative 003 : Vue d’ensemble de l’occupation de Terrain à Avégamé (mise à jour 25-06-2010)
- 4- Scénario 4 – Tableau 2: Insertions des Petits Cultivateurs (Jatropha, Inter- & Cocropping)
- 5- Scénario 4 -- Tableau 9 : Loyer à payer par les Petits Cultivateurs à la Caisse Sociale du C.V.D-P -- Chiffres à négocier